



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Disques

Question écrite n° 38952

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois fait part à M. le ministre de la culture des inquiétudes exprimées par les disquaires indépendants au regard des difficultés qu'engendrent les conditions actuelles de distribution du disque. En effet, la pratique du prix d'appel couramment utilisée par la grande distribution sur quelques titres plebiscités par les hit-parades, constitue une concurrence déloyale pour le petit détaillant qui ne peut se permettre d'afficher des rabais de 50 p. 100 sur les dizaines de milliers d'œuvres qu'il référence. Outre qu'elle porte préjudice au petit commerce et menace la production musicale, cette situation représente une dérive regrettable pour un bien culturel qui se voit ravalé au rang d'un simple produit de consommation courante. En conséquence, il lui demande s'il est envisagé, ainsi que le souhaitent les disquaires indépendants, d'instaurer un prix minimum pour le disque, mesure qui permettrait de mettre un terme à la pratique des ventes à marges nulles, voire à perte.

Texte de la réponse

Le gouvernement français met tout en œuvre pour obtenir une décision de l'Union européenne permettant l'inscription du disque sur la liste des biens et services pouvant bénéficier du taux réduit de TVA en dépit des réticences présentées par certains pays. Depuis la demande officielle faite par la France à ce titre, le ministre de la culture a confié à M. André Larquie la mission de sensibiliser nos partenaires à ce projet, qu'il a lui-même présentée lors de la réunion informelle des ministres chargés de la culture dans les pays européens qui s'est tenue à Bologne, le 23 avril dernier. Par ailleurs, des assises européennes du disque se sont tenues à Bourges, le 20 juin, afin d'insister également, sur la réalisation de ce projet communautaire. Très alerte sur la situation précaire des disquaires indépendants, le ministère de la culture recherche les mesures appropriées qui peuvent faciliter leur coexistence avec les grandes surfaces et conforter ainsi la situation de ces disquaires qui jouent un rôle culturel certain au cœur des cités.

Données clés

Auteur : [M. Bois Jean-Claude](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38952

Rubrique : Musique

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 mai 1996, page 2665

Réponse publiée le : 30 septembre 1996, page 5162